Qu'est-ce que l'amiante?

L'amiante est un minéral fibreux naturel. On distingue six types d'amiante, trois types ont été exploités industriellement en Europe de l'Ouest : l'amiante blanc (chrysotile), l'amiante brun (amosite), l'amiante bleu (crocidolite). En cas de dégradation de matériaux

à base d'amiante, les fibres d'amiante, de structure cristalline, ont la propriété de se diviser dans le sens de la longueur pour prendre une taille toujours plus petite (de 400 à 500 fois moins épaisses qu'un cheveu). L'organisme humain n'en élimine ou n'en décompose qu'une infime partie. Une présence de fibres d'amiante dans l'air accroît *le risque de cancer des* poumons et de la plèvre.



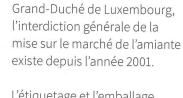
COMMENT RECONNAÎTRE LES **APPLICATIONS** CONTENANT DE L'AMIANTE?

On distingue 2 familles:

- produits en « amiante friable »: Produits à base d'amiante non lié et avec un pourcentage en poids variable.
- · produits en « amiante ciment »: Produits préfabriqués avec du ciment comme liant, une teneur en amiante en règle générale inférieure à 15% en poids et une masse volumique supérieure à 1 400 kg/m³.

Vu les très bonnes propriétés physico-chimiques de l'amiante

(p. ex.: ne brûle pas), de nombreux produits à base d'amiante ont été utilisés dans la construction et dans l'industrie. L'identification de produits à base d'amiante se montre en général assez compliquée et par conséquent, il est recommandé de consulter une personne ayant une bonne expérience dans le domaine. Au



L'étiquetage et l'emballage des produits contenant de l'amiante sont régis par la loi du 16 décembre 2011 (Paquet REACH).





PRODUITS POUVANT CONTENIR DE L'AMIANTE FRIABLE

PRODUITS POUVANT CONTENIR DE L'AMIANTE-CIMENT





2. Revêtement de sol de type « Floor Flex »



4. Bandes d'étanchéité







8. Plaques d'égalisation de sol



10. Calorifugeage de tuyaux



3. Joint d'étanchéité



5. Joint périphérique de vitrage



7. Plaques coupe-feu de type «Promabest»



9. Joint de bride



11. Joint de brûleur chaudière



12. Plaques de couverture



14. Produits d'imitation de pierres



16. Plaque de revêtement mural



17. Bardage de façade

13. Plaques ondulées





19. Appui de fenêtre





21. Fourreaux

65

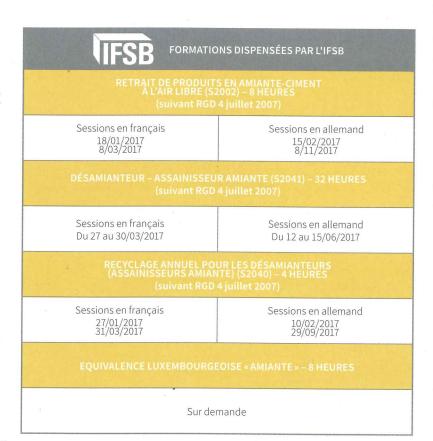
NEOMAG

Selon le RGD-Amiante Art. 9bis: «Avant d'entreprendre des travaux de démolition ou de maintenance, les employeurs prennent, au besoin en obtenant des informations auprès des propriétaires des locaux, toute mesure appropriée pour identifier les matériaux présumés contenir de l'amiante.»

TRAVAUX DE RETRAIT D'AMIANTE

EST-CE QUE DES FORMATIONS POUR LES SALARIÉS SONT **OBLIGATOIRES POUR** RÉALISER DES TRAVAUX DE RETRAIT D'AMIANTE? OUI

Selon le RGD-Amiante Art. 11bis: « Les employeurs sont tenus de prévoir une formation appropriée pour tous les travailleurs qui sont exposés ou susceptibles d'être exposés à la poussière contenant de l'amiante. Cette formation doit être dispensée à intervalles réguliers et sans frais pour les travailleurs. Elle doit être dispensée avant le début de tout travail exposant à l'amiante. » Pour pouvoir effectuer des travaux de démontage de plaques en amiante-ciment sur des toits ou des murs extérieurs, un responsable de l'entreprise qui effectue ces travaux doit avoir suivi une formation de 8 heures. Pour pouvoir effectuer tous les autres types de travaux exposant



à l'amiante, un responsable de l'entreprise qui effectue ces travaux, le surveillant du chantier et chaque travailleur exposé aux fibres d'amiante doivent avoir suivi une formation de 20 heures.

EST-CE QU'UNE AUTORISATION OU UNE NOTIFICATION DE TRAVAIL EST **OBLIGATOIRE AVANT** D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DE RETRAIT D'AMIANTE? OUI

Avant le début des travaux de retrait d'amiante, un plan de travail doit être établi par l'employeur et transmis à l'Inspection du travail et des mines pour «VISA». Dans certains cas (p. ex.: retrait de produits en amiante-ciment à l'air libre dans un bâtiment non occupé par du public), une notification des travaux de retrait d'amiante à l'Inspection du travail et des mines est suffisante.

EST-CE OU'UNE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RETRAIT D'AMIANTE EST PRÉVUE? OUI

Pour la surveillance des travaux de retrait d'amiante, le maître d'ouvrage doit charger un organisme de contrôle agréé intervenant dans le cadre des compétences et attributions de l'Inspection du travail et des mines sauf pour les travaux de retrait d'amiante-ciment à l'air libre et pour les travaux avec méthode standardisée 1.

L'article présenté ici par l'IFSB est extrait d'une brochure entièrement dédiée à l'amiante. Vous trouverez davantage d'informations en téléchargeant la brochure complète:

La fédération des métiers de la dépollution et de la décontamination













er Verband der luxemburgischen Schadstoffsanierer (FMDD) wurde von den 5 spezialisierten Fachunternehmen Anfang des Jahres 2016 gegründet.

Der Verband hat sich den Schutz der Gesundheit der Allgemeinheit sowie aller Handwerker und aller am Bau Beteiligten als eins der vordringlichen Ziele gesetzt.

Dazu gehört u.a. die Anwendung der DIN EN ISO 16000-32:2014 als gesetzliche Grundlage, die die Verpflichtung zur Erstellung eines Schadstoffkatasters von Gebäuden regelt, wie in anderen EU Ländern bereits praktiziert – ähnlich der gesetzlichen Notwendigkeit eines Energiepasses.

Weitere entscheidende Ziele sind:

- Die Anerkennung des Gewerks des Schadstoffsanierers mit einer für alle Mitglieder einheitlichen Handelsgenehmigung;
- Die Sensibilisierung zum Gesundheitsschutz aller am Bau beteiligten Firmen und deren Mitarbeiter auf möglich vorhandene Schadstoffguellen in Gebäuden;
- Die Benennung einer Kontaktperson bei der ITM für die Informationsannahme bei Verstössen gegen bestehende Reglementierungen beim Umgang mit Schadstoffen.

Der Verband der luxemburgischen Schadstoffsanieren (FMDD) steht Privatleuten, Unternehmen, Behörden, Gemeinden sowie Planern mit seinen fachkompetenten Mitgliedern bei allen Belangen gerne hilfreich zur Seite.

Wenn Sie fachlichen Rat benötigen oder eine Dienstleistung im Schadstoffsektor in Anspruch nehmen möchten, zögern Sie nicht den Verband oder seine Mitglieder zu kontaktieren.

a Fédération luxembourgeoise des métiers de la Dépollution et de la Décontamination (FMDD) a été créée début 2016. Elle regroupe ___ 5 entreprises spécialisées dans ce domaine.

La Fédération s'est fixé plusieurs objectifs dont un prioritaire concernant la protection de la santé des intervenants du secteur du bâtiment. Celui-ci a pour but de mettre en application la norme DIN EN ISO 16000-32:2014 comme fondement juridique pour établir un inventaire obligatoire des produits nocifs présents dans les bâtiments. Cet inventaire est déjà appliqué dans les autres pays de la communauté européenne; et ce dans le même contexte de nécessité que le certificat de performance énergétique.

La Fédération travaille également sur d'autres thématiques comme :

- La reconnaissance du métier de dépollueur / décontamineur via l'obtention d'une autorisation d'établissement spécifique au métier pour ses entreprises membres;
- La sensibilisation de tous les corps de métier actifs dans le bâtiment et de leur personnel quant aux dangers liés aux produits nocifs éventuellement présents dans les bâtiments (principalement l'amiante, le plomb et le PCB) et ce dans le but de préserver la santé de tous;
- La désignation d'une personne de contact à l'ITM pour le suivi des informations relatives à la gestion non réglementaire de matériaux contenant des substances dangereuses.

Que vous soyez un particulier, une institution, une entreprise, un bureau d'études ou un cabinet d'architectes, les entreprises membres maîtrisent parfaitement le sujet et sauront répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à les contacter!



Depolux: 26 38 36 41 - Sat: 26 67 24 94 Entrapaulus: 26 35 01 31 - Concept4: 27 85 81 41 UTG: 26 66 54 76

Des travaux avec méthode standardisée sont des travaux pendant lesquels la valeur limite n'est pas dépassée et dont la méthode de travail est standardisée et validée par l'Inspection du travail et des mines.